



N°2025-03-50

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 10/06/2025
ID : 044-214400129-20250610-2025_03_50_V2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 6 JUIN 2025
DATE DE CONVOCATION : 30 MAI 2025
DATE D’AFFICHAGE : 30 MAI 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	15
- Représentés	:	5
- Absents :		3
- Votants	:	20

L’an deux mille vingt-cinq, le six du mois de juin, à 19 h, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s’est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Reynald EPIÉ, Antoine CHIFFOLEAU, Roland BATAILLE,

Étaient représentés :

Claude TILLY donne pouvoir à Laurence BRETON, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Alain GULLON donne pouvoir à Dominique DUPAU, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Arnaud BECHENNEC donne pouvoir à Isabelle MONNIER

Étaient absents : Eric SCHMITLIN, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Roland BATAILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : EXAMEN & VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

VU l’avis favorable de la commission de la gestion réunie le 3 juin 2025,

Le rapporteur présente à l’assemblée le projet de budget supplémentaire pour l’année 2025.

Page 1 / 3

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication ou affichage
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes (par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr) ou d’un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre. L’absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L 411-7 CRPA)

Présentation de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025	Budget Supplémentaire 2025	Budget total 2025
011 - Charges à caractère général	1 349 819,00 €	37 371,00 €	1 387 190,00 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	590 760,00 €	11 371,00 €	602 131,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	497 169,00 €	34 700,00 €	531 869,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	247 090,00 €	8 700,00 €	238 390,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 800,00 €		14 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 132 650,00 €		2 132 650,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 315,00 €		2 315,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	58 660,00 €		58 660,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 071 675,00 €		2 071 675,00 €
014 - Atténuations de produits	402 000,00 €		402 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	312 664,00 €		312 664,00 €
66 - Charges financières	142 000,00 €		142 000,00 €
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €		10 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	27 000,00 €		27 000,00 €
Total dépenses réelles	4 376 133,00 €	37 371,00 €	4 413 504,00 €
Total dépenses d'ordre	1 486 492,00 €		1 486 492,00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 862 625,00 €	37 371,00 €	5 899 996,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2025	Budget Supplémentaire 2025	Budget total 2025
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	360 000,00 €		360 000,00 €
73 - Impôts et taxes	623 000,00 €		623 000,00 €
731 - Impositions directes	3 426 400,00 €		3 426 400,00 €
74 - Dotations et participations	1 222 574,00 €	37 371,00 €	1 259 945,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	68 333,00 €		68 333,00 €
76 - Produits financiers			
77 - Produits spécifiques			
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	3 950,00 €		3 950,00 €
013 - Atténuations de charges	64 500,00 €		64 500,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €		
Total recettes réelles	5 768 757,00 €	37 371,00 €	5 806 128,00 €
Total recettes d'ordre	93 868,00 €		93 868,00 €
Total recettes de fonctionnement	5 862 625,00 €	37 371,00 €	5 899 996,00 €

Le budget supplémentaire est équilibré en fonctionnement à 37 371,00 €

La section de fonctionnement est équilibrée à 5 899 996,00 €

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication ou affichage
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes (par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L 411-7 CRPA)

Présentation de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025	Budget Supplémentaire 2025	Budget total 2025
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	1 918 452,23 €	1 918 452,23 €
13 - Subventions d'investissement reçues	58 599,00 €		58 599,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	371 000,00 €		371 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	93 868,00 €		93 868,00 €
27 - Autres immobilisations financières	122 000,00 €		122 000,00 €
Total dépenses réelles hors opérations	645 467,00 €	1 918 452,23 €	2 563 919,23 €
100 - Voirie	341 198,98 €	10 000,00 €	351 198,98 €
1003 - PAVC	970 406,15 €	30 000,00 €	1 000 406,15 €
110 - ETUDES URBAINES	5 000,00 €		5 000,00 €
12 - Aménagements Côtiers, Falaises	1 227 522,81 €	100 000,00 €	1 327 522,81 €
20 - Matériel, Mobilier	349 468,00 €	10 000,00 €	359 468,00 €
25 - Eglise	38 318,40 €		38 318,40 €
30 - Cimetière	58 495,12 €		58 495,12 €
38 - Réserves Foncières	374 058,00 €	719 064,77 €	1 093 122,77 €
39 - Bâtiments	738 188,60 €	40 000,00 €	778 188,60 €
3900 - MAISON MAGRES	64,80 €		64,80 €
40 - Centre Ville	480,00 €		480,00 €
49 - Ecole	46 782,75 €		46 782,75 €
4901 - RESTAURANT SCOLAIRE	20 632,14 €		20 632,14 €
57 - DEVELOPPEMENT DURABLE	16 200,00 €	36 300,00 €	52 500,00 €
58 - COMPLEXE SPORTIF	2 841 434,93 €	53 500,00 €	2 894 934,93 €
62 - Circulation douce	78 335,70 €		78 335,70 €
80 - Eclairage Public	461 550,74 €		461 550,74 €
Total dépenses opérations d'invest.	7 568 137,12 €	998 864,77 €	8 567 001,89 €
Total dépenses d'ordre	449 024,58 €		
Total dépenses d'investissement	8 662 628,70 €	2 917 317,00 €	11 579 945,70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025	Budget Supplémentaire 2025	Budget total 2025
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 700 000,00 €		3 700 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	466 995,00 €	2 917 317,00 €	3 384 312,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	20 000,00 €		20 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 004 203,39 €		1 004 203,39 €
Total recettes réelles hors opérations	5 191 198,39 €	2 917 317,00 €	8 108 515,39 €
1003 - PAVC	304 316,25 €		304 316,25 €
12 - Aménagements Côtiers, Falaises	550 685,80 €		550 685,80 €
25 - Eglise	240 000,00 €		240 000,00 €
39 - Bâtiments	16 740,00 €		16 740,00 €
3900 - MAISON MAGRES	80 974,60 €		80 974,60 €
49 - Ecole	47 065,08 €		47 065,08 €
4901 - RESTAURANT SCOLAIRE	350 000,00 €		350 000,00 €
58 - COMPLEXE SPORTIF	40 000,00 €		40 000,00 €
Total recettes opérations d'invest.	1 629 781,73 €		1 629 781,73 €
Total recettes d'ordre	1 841 648,58 €		
Total recettes d'investissement	8 662 628,70 €	2 917 317,00 €	11 579 945,70 €

Le budget supplémentaire est équilibré en investissement à 2 917 317,00 €.

La section d'investissement est équilibrée à 11 579 945,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées et par 18 voix pour et 2 voix contre

- ADOPTE le budget supplémentaire 2025 tel que présenté ci-dessus
- CHARGE monsieur le Maire de son exécution,

Pour copie conforme,

A la Bernerie-en-Retz,

Le 10 juin 2025,

Le secrétaire de séance
Roland BATAILLE



Le maire,
Jacques PRIEUR



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication ou affichage
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes (par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L 411-7 CRPA)